

Décret

Générale

colonial

Décret n° 20 juillet 1943 portant nomination du Secrétaire Général du Gouvernement Général de Afrique Equatoriale Française

n° 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juillet 1943

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro
15 août 1943

VISAS

Le Comité de la Libération nationale. Sur le rapport du Commissaire aux Colonies

Vu l'ordonnance du 3 Juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération nationale

Vu le décret du 7 Juin 1943 portant création de Commissariats du Comité français de la Libération nationale

Vu le décret du 1er Juillet 1943 organisant la suppléance d'un des présidents du Comité français de la Libération Nationale

Vu la délibération en date du 3 Juillet 1943 constatant l'absence de l'un des Présidents du Comité français de la Libération nationale ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. BAYARDELLE Ange, Marie, Charles, André, Gouverneur des Colonies, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, chargé de mission en Afrique Equatoriale française, est nommé Secrétaire général du Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française, en remplacement de M. Laurentie. Gouverneur des Colonies, nommé Directeur des Affaires politiques au Commissariat aux Colonies. Art. Le Commissaire aux Colonies est chargé de l'exécution « du présent décret qui sera public au Journal Officiel de la République française ».

C. DE GAULLE Par le Comité français de la Libération Nationale. Le Commissaire National aux colonies R. PLEVEN.